Objectif 10 : Réduction des inégalités

Cible ONU: 10.2 - D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Indicateur 10.i2 : Inégalités des revenus - Rapport interdécile D9/D1

Concepts et définitions

Définition

Le rapport interdécile D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie.

Concepts

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale ou exonérés (heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prime soignants, fonds de solidarité pour les entreprises), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

L'**unité de consommation** est une pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Champ

France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Commentaires

Cet indicateur est un indicateur complémentaire (indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps) aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 10.2.

C'est également un indicateur européen, mais calculé pour la France à partir d'une autre source (EU-Silc).

Méthodologie

Méthode de calcul

Le rapport interdécile D9/D1 est égal au ratio 9e décile de niveau de vie / 1er décile de niveau de vie.

À partir de 2020, la série de l'indicateur est calculée avec une chaîne de production de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rénovée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi (EEC3).

En 2012, l'indicateur a été recalculé en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013.

Par ailleurs, en 2010 et 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-2010. À partir de 2012, ces estimations mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015. Les évolutions annuelles sont estimées à méthodologie constante.

Désagrégations retenues

Aucune.

Désagrégations territoriales

Cet indicateur est diffusé à un niveau infranational mais provient d'une autre source : le fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi). Il est diffusé aux niveaux des régions, départements, arrondissements, intercommunalités et communes sous condition que la zone infranationale diffusée compte au moins 1 000 ménages ou 2 000 personnes.

Source des données

Description

L'indicateur est calculé à partir de l'**enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** : Enquête revenus fiscaux et sociaux.

Champ de l'opération

Documentation sur la méthodologie de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux.

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Documentation sur la méthodologie de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux.

- La série a été recalculée en 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Par ailleurs, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
- Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

- À partir de 2021, la série est calculée avec une chaîne de production de l'ERFS rénovée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi. Les données antérieures à 2021 ne sont pas identiques à celles figurant dans l'Insee Première n° 2004 « Niveau de vie et pauvreté en 2022 - Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée » qui ont été rétropolées pour permettre une comparaison temporelle.

Références / Publications

- Niveau de vie et pauvreté en 2022 - Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée, Insee Première n° 2004
- Niveau de vie et indicateurs d'inégalités – Données annuelles de 1996 à 2022, Insee Chiffres-clés
- En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent, Insee Première n° 1973